

Séance ordinaire du 31 janvier 2023

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi trente et un janvier deux mille vingt-trois à neuf heures quarante, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du comité exécutif Isabelle Demers.

Assistent à la séance : Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité par intérim, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Annie Gaudreault directrice générale adjointe – services administratifs par intérim, Stéphane Lafaut, directeur général, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie (partiellement), Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2023-00-54

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 31 janvier 2023.

CE-2023-00-55

Installation de panneaux d'arrêt et de pré signalisation

Il est résolu de décréter l'installation de panneaux d'arrêt et de pré signalisation à l'endroit suivant :

665° sur la rue Caron, à l'intersection des rues Virgil-Ouellet et du Tadoussac, en direction nord et sud.

CE-2023-00-56

Approbation du procès-verbal des séances des 23 et 24 janvier 2023

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 23 et 24 janvier 2023.

CE-2023-00-57

Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2023-002](#)

Il est résolu d'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2023-002, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2023-00-58**Programmation partielle de travaux version no 3 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec**[Document d'aide à la décision GEN-GAPP-2023-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville que :

- la Ville s'engage à respecter les modalités du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023* qui s'appliquent à elle ;
- la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023*;
- la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 3, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision GEN-GAPP-2023-001, et de tous les autres documents exigés par le ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 3, telle qu'elle est jointe en annexe à cette fiche de prise de décision, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;
- d'autoriser la Direction du génie à présenter officiellement la programmation de travaux version no 3 au *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023*, telle qu'elle est jointe en annexe à cette fiche de prise de décision.

CE-2023-00-59**Financement de la dépense relative aux travaux municipaux au Centre civique et au Carrefour culturel Jean-Gosselin**[Document d'aide à la décision GEN-RPBA-2023-005](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux travaux municipaux au Centre

civique et au Carrefour culturel Jean-Gosselin, tels qu'ils sont décrits à la fiche de prise de décision GEN-RPBA-2023-005, au montant maximum de 150 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2021-20-92.

CE-2023-00-60

Financement de la dépense relative à l'exécution des plans et devis pour les travaux de restauration de la maison Homestead

[Document d'aide à la décision GEN-RPBA-2023-006](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à l'exécution des plans et devis pour les travaux de restauration de la maison Homestead au montant maximum de 65 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2012-11-61.

CE-2023-00-61

Financement la dépense relative au projet de renouvellement des armes de service

[Document d'aide à la décision POL-2023-002](#)

Il est résolu de financer la dépense relative au projet de renouvellement des armes de service au montant maximum de 345 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-73.

CE-2023-00-62

Approbation du budget 2023 de l'Office municipal d'habitation de Lévis et révision du budget 2022

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2023-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le budget 2023 de l'Office municipal d'habitation de Lévis, tel qu'il est indiqué au rapport d'approbation budgétaire de la Société d'habitation du Québec daté du 29 novembre 2022.

Il est également résolu d'approuver la révision budgétaire de décembre 2022 de cet organisme, pour une contribution additionnelle de 34 600 \$.

CE-2023-00-63

Pouvoirs nécessaires à l'exécution de fonctions à titre d'inspecteur régional en foresterie et modification de la résolution CV-2004-04-95 « Nomination d'un inspecteur pour l'émission des permis et certificats et la délivrance d'avis et de constats d'infraction relatifs aux boisés privés »

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-007](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de nommer monsieur Thomas Lord à titre d'inspecteur régional dans le cadre de l'entente intermunicipale en matière d'application de la réglementation relative à la protection et la mise en valeur des boisés privés et de lui octroyer, dans le cadre de cette entente, les pouvoirs d'un inspecteur en bâtiment à la Direction de l'urbanisme et du bureau de projets de la Ville aux fins de l'administration du Règlement

RV-2021-21-16 sur les permis et certificats, et ce, pour l'émission des permis et certificats ainsi que pour la délivrance d'avis et de constats d'infraction relatifs aux dispositions sur la coupe d'arbres et la gestion forestière prévues au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement;

- de modifier la résolution CV-2004-04-95 « Nomination d'un inspecteur pour l'émission des permis et certificats et la délivrance d'avis et de constats d'infraction relatifs aux boisés privés », par le remplacement, au premier paragraphe de l'alinéa, du numéro « RV-2011-11-28 » par le numéro « RV-2021-21-16 ».

CE-2023-00-64

Vente des lots 4 851 376 et autres du cadastre du Québec à JCB construction Canada inc. et GIPD inc. (terrains situés sur la rue de la Pascaline, secteur Lévis), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ces lots

[Document d'aide à la décision DEV-2023-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter l'offre d'achat de JCB construction Canada inc. et GIPD inc. pour les lots 4 851 376, 4 851 377, 4 851 378 et 4 851 379 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2023-001, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'affecter le produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique si le solde résiduel de la dette relative à l'acquisition de ces lots est nul, et de confirmer que ces lots ne sont plus affectés à l'utilité publique, conditionnellement à leur vente.

CE-2023-00-65

Grille de prix de vente de terrains industriels municipaux vacants applicables pour l'année 2023

[Document d'aide à la décision DEV-2023-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver la grille de prix de vente des terrains municipaux vacants applicables pour l'année 2023 pour les parcs industriels Pintendre, Lauzon, Innoparc, Bernières et Perreault, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2023-003.

CE-2023-00-66

Aide financière à Rue des magnolias dans le cadre du *Programme particulier de soutien à l'implantation de nouveaux commerces*

[Document d'aide à la décision DEV-2023-011](#)

Il est résolu d'accorder à Rue des magnolias une aide financière de 15 000 \$ dans le cadre du *Programme particulier de soutien à l'implantation de nouveaux commerces* et de désigner le directeur du Développement économique et de la promotion à titre de représentant de la Ville et de l'autoriser en conséquence à signer au nom de la Ville l'entente écrite à intervenir avec le bénéficiaire de cette aide financière.

CE-2023-00-67**Modification du contrat pour les travaux d'arboriculture divers et l'établissement ou l'entretien de percées visuelles sur le territoire de la ville**
[Document d'aide à la décision APP-2023-002](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour les travaux d'arboriculture divers et l'établissement ou l'entretien de percées visuelles sur le territoire de la ville (lots 2, 3, 4, 7 et 8) (appel d'offres 2018-50-15), attribué par la résolution CV-2018-03-22, au montant estimé de 41 100 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification est accessoire et ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-002.

CE-2023-00-68**Contrats de gré à gré pour l'acquisition de produits culturels pour le développement des collections du Service des bibliothèques et des lettres de la Direction de la vie communautaire**
[Document d'aide à la décision APP-2023-005](#)

Il est résolu d'attribuer un contrat de gré à gré pour l'acquisition de produits culturels pour le développement des collections du Service des bibliothèques et des lettres de la Direction de la vie communautaire en 2023, à Librairie H. Fournier inc., au montant de 142 632 \$, avant TPS et TVQ, si applicables.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer deux contrats de gré à gré pour l'acquisition de produits culturels pour le développement des collections de ce service de cette direction en 2023 de la façon suivante :

- à Librairie Renaud-Bray inc., au montant de 191 868 \$, avant TPS et TVQ, si applicables;
 - à Librairie Chouinard inc., au montant de 193 000 \$, avant TPS et TVQ.
-

CE-2023-00-69**Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité de la sécurité publique et de la circulation du 27 octobre 2022, installation et enlèvement de panneaux d'arrêt et Règlement modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement**
[Document d'aide à la décision TMD-2023-003](#)

Le procès-verbal de la rencontre du comité de la sécurité publique et de la circulation tenue le 27 octobre 2022, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu :

- de décréter l'installation de panneaux d'arrêt à l'endroit suivant :

663° sur l'avenue Bégin, à l'intersection de la rue Saint-Thomas en direction nord-est et sud-ouest;
- de décréter l'enlèvement de panneaux d'arrêt à l'endroit suivant :

24° sur l'avenue Bégin, à l'intersection de la rue Marie-Rollet, en direction nord-est et sud-ouest;

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2023-003. Ce règlement a pour objet de régir la circulation et le stationnement sur une partie des rues du Président-Kennedy (secteur Lévis), de Saint-Romuald, de l'École, Guillaume-Couture (secteur Saint-Romuald), Taniata (secteur Saint-Jean-Chrysostome), des Chutes-de-la-Chaudière et Théodore-Demers (secteur Saint-Nicolas).

CE-2023-00-70

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-22-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (hébergement touristique de type collaboratif) et mandat à la Direction de l'urbanisme et du bureau de projets (ajout de l'usage C703, résidence de tourisme, dans les zones M1706 et M2563)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-137-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2022-22-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-06-59.

Il est également résolu de mandater la Direction de l'urbanisme et du bureau de projets de préparer et de déposer ultérieurement à ce comité un projet de règlement distinct afin d'ajouter l'usage C703, résidence de tourisme, dans les zones M1706 et M2563.

CE-2023-00-71

Besoin de main-d'œuvre au Service des équipements motorisés à la Direction de l'entretien des infrastructures

[Document d'aide à la décision GCH-2022-111](#)

Il est résolu d'autoriser le besoin de main-d'œuvre au Service des équipements motorisés à la Direction de l'entretien des infrastructures, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2022-111, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.

CE-2023-00-72

Embauche d'une gestionnaire de projets corporatifs à la Direction générale

[Document d'aide à la décision GCH-2023-004-R-1](#)

Il est résolu d'embaucher madame Maude Gagné à titre de gestionnaire de projets corporatifs à la Direction générale, poste cadre civil contractuel à temps complet, classe 4, échelon 7, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-00-73

Financement de la dépense relative aux projets de processus décisionnels et document d'aide à la décision, de la gestion intégrée des documents électroniques et de la protection des renseignements personnels et de conformité à la loi 25

[Document d'aide à la décision DAJSC-2023-001](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux projets de processus décisionnels et document d'aide à la décision, de la gestion intégrée des documents électroniques et de la protection des renseignements personnels et de conformité à la loi 25, tels qu'ils sont décrits à la fiche de prise de décision DAJSC-2023-001, au montant maximum de 1 321 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-73.

CE-2023-00-74**Levée de la séance**

La séance est levée à 11 h 18.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
